

www.coe.int/TCY



Strasbourg, 25 avril 2017

T-CY (2017)12

Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

T-CY 17

17^e réunion plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité

Ordre du jour (projet)

7 juin (14h00) – 9 juin 2017 (13h00)

Palais de l'Europe, Salle 1

Conseil de l'Europe, Strasbourg

Ordre du jour annoté

(Veuillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * sont indiqués pour décision des membres représentant les Parties contractantes à la Convention de Budapest)

1. Ouverture de la 17 ^e réunion plénière et adoption de l'ordre du jour
2. État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention de Budapest et son Protocole Les participants sont invités à examiner l'état des signatures, des ratifications ou des adhésions de divers pays.
3. Informations communiquées par les Parties et les observateurs – Tour de table Les participants sont invités à présenter des informations sur les évolutions législatives, les principaux dossiers, les événements importants, la formation dispensée à d'autres pays, y compris par des organisations internationales, etc. Les signataires et les États invités à adhérer sont priés de rendre compte des progrès accomplis en vue de la ratification de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité et de son Protocole sur la xénophobie et le racisme et de l'adhésion à ces instruments. Brèves interventions (2 minutes par intervention).
4. Dialogue avec des organisations internationales (observateurs du T-CY) Les représentants des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du T-CY sont invités à présenter les activités pertinentes et à échanger avec les membres du TCY. Sont observateurs la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du Commonwealth, l'Union européenne (Commission, ENISA, EUROJUST, EUROPOL), INTERPOL, l'UIT, l'OEA, l'OCDE, l'OSCE, l'ONUDC et le G7.
5. Cas concrets Les Parties et observateurs sont invités à présenter un ou plusieurs exemples d'attaques contre des infrastructures d'information essentielles ou d'autres types de cybercriminalité.
6. Groupe sur les preuves dans le nuage : Mandat pour la préparation d'un projet de Protocole à la Convention de Budapest* Le T-CY est invité à examiner le projet de mandat préparé par le Groupe sur les preuves dans le nuage en vue de son adoption.
7. 3 ^e cycle d'évaluation du T-CY consacré à l'article 13 (sanctions et mesures)* Le Bureau du T-CY présentera le projet de rapport d'évaluation pour examen par la plénière en vue de son adoption.
8. Fonctionnement du réseau de points de contact 24/7 Les Parties sont invitées à tenir un échange de vues sur le fonctionnement des points de contact 24/7 (article 35 de la Convention de Budapest) et notamment sur les dossiers récents et les difficultés rencontrées.

<p>Le Secrétariat donnera des informations sur le dernier « test Ping » en date et sur l'atelier de formation des points de contact 24/7 (prévu pour septembre 2017 à la Haye avant la conférence EUROPOL/INTERPOL sur la cybercriminalité).</p>
<p>9. Suites à donner au rapport d'évaluation sur l'entraide judiciaire*</p> <p>Ce point étant le thème majeur de la réunion plénière du T-CY, quatre à six heures lui seront consacrées. Les Parties et observateurs sont encouragés à inclure parmi les membres de leur délégation des spécialistes de la question de l'entraide judiciaire.</p> <p>Le Bureau du T-CY présentera un projet de rapport sur les suites à donner par les Parties et observateurs aux recommandations relatives à l'entraide judiciaire, sur la base des informations reçues des États.</p> <p>Les Parties et États observateurs sont invités à présenter des bonnes pratiques et à examiner dans le détail les <u>conclusions du rapport</u>.</p>
<p>10. Groupe de travail sur le cyberharcèlement</p> <p>Le Groupe de travail du T-CY sur le cyberharcèlement et d'autres formes de violence en ligne fera le point sur la cartographie en cours.</p>
<p>11. Dotations financières du T-CY pour 2017/2018</p> <p>Le Secrétariat informera les participants de l'état des ressources financières dont disposera le T-CY en 2017 et 2018.</p> <p>Conformément à la décision sur le financement du T-CY prise à la 9^e réunion plénière, les Parties sont invitées à envisager d'apporter une aide financière au T-CY par des contributions volontaires au projet CYBERCRIME@OCTOPUS.</p>
<p>12. Activités des projets de renforcement des capacités et Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC)</p> <p>Le Secrétariat fera le point sur les projets de renforcement des capacités et sur le Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC) de Bucarest.</p>
<p>13. Divers</p>
<p>14. Prochaine réunion du T-CY*</p> <p>Les membres du T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir la 18^e réunion plénière du 27 au 29 novembre 2017.</p> <p>Cette proposition est faite sous réserve de la disponibilité du financement.</p>